



La ministre de la Culture a demandé à la filière de trouver un accord avant la fin de l'année sur les délais de sortie des films sur les différents supports, faute de quoi elle menace d'intervenir. "Je veux que les discussions sur la chronologie des médias aboutissent avant la fin de l'année, sinon le gouvernement prendra ses responsabilités". Aurélie Filippetti a agité le bâton mardi 9 juillet vis-à-vis des professionnels du cinéma, lors d'un point presse consacré à Hadopi :

La ministre de la Culture estime visiblement qu'avancent trop lentement les discussions sur les délais de sortie des films sur les différents supports -la chronologie des médias, dans le jargon du secteur. Le rapport Lescure a proposé que les films soient disponibles plus rapidement en vidéo-à-la-demande, mais cela suscite moult oppositions, notamment de Canal Plus.

Or pour modifier les règles actuelles, il n'y a que deux solutions: soit la filière trouve un consensus sur de nouvelles règles, soit le législateur les impose. En 2009, le gouvernement précédent avait dû recourir à cette arme fatale face à l'incapacité des professionnels à s'entendre. Et depuis, aucun consensus n'a pu se dégager pour faire évoluer les règles...

Pas de cagnotte au CNC

La ministre de la Culture, après avoir manié le bâton, a aussi agité la carotte. Elle a défendu le budget du Centre national du cinéma (CNC), vivement critiqué pour son opulence. "Il y a beaucoup de fantasmes sur le CNC. Il faut en finir avec la théorie du bouc émissaire. On ne peut pas dire que le CNC a trop de réserves. Aujourd'hui, nous avons un mécanisme qui fonctionne".

Aurélie Filippetti n'a donc pas repris à son compte la proposition du rapport Lescure de répartir entre tous les secteurs culturels la taxe prélevée sur les opérateurs télécoms, taxe qui va aujourd'hui au seul CNC. "La proposition du rapport Lescure d'élargir le champ des bénéficiaires n'est pas encore arbitrée. On ne va pas déshabiller Paul pour habiller Jacques. Et on ne va pas fragiliser notre position vis-à-vis de Bruxelles en disant que [la taxe sur les télécoms, NDLR] va être affectée à la musique, à la photographie..."

En effet, Bruxelles doit encore approuver la modification de la taxe versée par les opérateurs télécoms au CNC. "La décision de la justice européenne sécurise et consolide notre position sur cette taxe. Nous allons pouvoir renotifier à Bruxelles une nouvelle assiette", a indiqué la ministre.

Source : BFM Business